

Conseil Municipal

SEANCE DU 21 MARS 2011

L'an DEUX MIL ONZE, le VINGT ET UN MARS à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

PRESENTS : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Daniel DURE, Mmes Madeleine BEDU, Liliane BRIAND, Geneviève BRIOT, Stéphanie COUDRAY, Valérie IMBERT, Andrée JOSSELIN, Patricia RAULT, MM. Jean Yves LE DANTEC et Thierry RECTON.

ABSENTS EXCUSES : MM. Hubert VERDIER et Paul BERVAS

SECRETAIRE : M. Loïc CAMPION

Convocation du 14 MARS 2011

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CODI – ANNEE 2009

René REGNAULT, Maire, et Jean Yves LE DANTEC, Conseiller Communautaire, ont présenté au Conseil Municipal le rapport d'activités de la communauté de communes pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal a donné acte.

POLE DE TOURISME DE BEAUSEJOUR

REALISATION EMPRUNT 35 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un prêt de 35 000 € sur 20 ans au taux de 4.18 % auprès du Crédit Agricole. Il s'agit d'une partie d'un emprunt inscrit au budget 2010 et non réalisé.

ACHAT DE 2 MOBIL HOMES

A l'unanimité, il est décidé d'acheter deux nouveaux mobil homes d'occasion destinés à la location. Mandat est donné au Maire pour cette acquisition pour un coût global de l'ordre de 19 000 €.

DIRECTION

Un poste de Directeur est créé (renouvellement) afin d'assurer le remplacement de la Responsable. Il s'agit d'un emploi contractuel rémunéré par référence à l'indice brut 382 de la fonction publique territoriale (majoré : 352).

TRAVAUX GARDERIE/ ALSH

Le Conseil Municipal approuve les travaux supplémentaires demandés en cours de chantier pour un montant de 4 908.14 € TTC.

Il s'agit principalement de travaux destinés à améliorer la performance énergétique du bâtiment (remplacement pièces sur radiateurs, isolation plafond), nécessaires pour obtenir l'agrément du service de la

Protection Maternelle et Infantile (portes avec oculus et anti-pince doigts) ou facilitant le fonctionnement de la garderie et de l'accueil de loisirs (lavabo collectif, plan de travail et placard sous évier).

Le montant total des travaux réalisés sur ce bâtiment est de 41 123.77 € TTC. Ces travaux étaient initialement estimés à 39 587.60 € TTC.

REFECTION CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT PLAFOND A LA SALLE CULTURELLE

Les travaux de réfection du chauffage par panneaux rayonnants seront réalisés par l'entreprise JOSSELIN pour un montant TTC de 8 272 €.

SUBVENTION COMMUNALES 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De majorer les subventions communales de 1.5 %
- Que les associations communales à caractère sportif, avec ou sans licenciés (exceptée l'A.S.C.S. Basket), bénéficient d'une subvention communale d'un montant égal
- De reconduire les mêmes critères que les années passées pour l'A.S.C.S. Basket, avec une majoration de 1.5 % soit 923 € au titre de la formation des jeunes et 6.18 € par 253 licenciés

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit le montant des subventions accordées aux associations communales au titre de l'année 2011 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANT DE LA SUBVENTION
Football-Club Samsonnais	190 €
A.S.C.S. Basket	2 487 €
Les Sabotées Samsonnaïses	190 €
Badminton Samsonnais	190 €
Club de l'Amitié	308 €
Anciens combattants	117 €
Centre Communal d'Action Sociale	1 716 €
A.P.E. (action culturelle)	190 €
O.C.C.E. (école publique ST SAMSON SUR RANCE)	173 €
E.C.K.L.A. (kayak)	190 €
ST SAMSON FESTIVITES	190 €

SUBVENTION SOCIETE DE CHASSE LA SAMSONNAISE

Monsieur le Maire a évoqué devant le Conseil Municipal l'attitude de la société de chasse "la Samsonnaïse" qui semble méconnaître l'autorité démocratique locale : non-invitation du maire à son assemblée générale par exemple...

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suspension de l'aide communale à cette association.

SUBVENTIONS HORS COMMUNE 2011

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, conformément à l'avis de la commission des finances, décide de reconduire les subventions sans majoration.

CANAUX DE BRETAGNE	200.00 €
CHAMBRE DES METIERS DINAN	149.10 €
SECOURS POPULAIRE	16.70 €
CROIX D'OR ALCOOL ASSISTANCE	26.00 €
EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE	33.40 €
STEREDENN – F.J.T.	16.70 €
MISSION LOCALE PAYS DINAN	1 957.80 €
PROMETHEE	16.70 €
RESTOS DU COEUR	124.80 €
SECOURISTES ACTIFS DINAN	20.20 €
S.N.S.M.	16.70 €
VIE ESPOIR (SUICIDE)	16.70 €
COMICE AGRICOLE	451.80 €
A.D.A.P.E.I.	16.70 €
C.A.U.E. 22	150.60 €
Donneurs de sang	16.70 €
LA BEAUMANOIR	100.00 €
LA DINANNAISE	150.00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES 18-25 ans	527.10 €
ADOT 22 (DON D'ORGANES)	20.80 €
VISITE MALADES ETS HOSPITALIERS	16.70 €
U.N.A.F.A.M.	16.70 €
LEUCEMIE ESPOIR	16.70 €
C.E.P.S. DINAN TRIATHLON	50.00 €
FEDERATION MALADES HANDICAPES	16.70 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	37.10 €
INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX	16.70 €
LIGUE DROITS DE L'HOMME DINAN	16.70 €
MUSEE DU RAIL DINANNAIS	16.70 €
AFO BAT	21.30 €
LYCEE SAVIO DINAN	21.30 € par personne si demande
A.A.P.P.M.A. (pêche)	16.70 €
KIWANIS	100.00 €
Ass. PARALYSES DE France	16.70 €
ASS. NATIONALE ELUS LITTORAL	115.00 €
ENFANT DANS LA VILLE	160.00 €
R.A.S.E.D. DINAN	Base 2 € par 75 élèves = 150 € au titre de l'année 2010 Base 2 € par 82 élèves = 164 € au titre de l'année 2011
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (géré par la C.A.F.)	450.00 €
ACCUEIL FAMILLES DETENUS MAISON ARRET (A.F.D.M.A.)	50.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	16.70 €
CROIX ROUGE	31.70 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50.00 €
VIE LIBRE	16.70 €
PREVENTION ROUTIERE	16.70 €
A.P.A.J.H.	16.70 €
M.F.R ST MEEN LE GRAND	21.30 € par élève si demande
CONFEDERATION NATIONALE LOGEMENT	16.70 €
PROTECTION CIVILE	16.70 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE (virade de l'espoir TADEN)	16.70 €
DIN'HANDISPORT	16.70 €
HORIZON EMPLOI	16.70 €
QUATRE VAULX LES MOUETTES	42.60 €
LE SEMAPHORE – DINARD	21.30 €
INSTITUT PAUL CEZANNE – FOUGERES	21.30 €
ASS. FRANCAISE MYOPATHIES 22	16.70 €
DEPORTES	16.70 €

TARIFS 2011

Centre culturel et sportif

TARIFS EN €uros	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	CUISINE <i>(matériel compris)*</i>	SONORISATION
ASSOCIATION DE LA COMMUNE	190.55 <i>(1 jour)</i> 245.35 <i>(2 jours)</i>	94.52 <i>(1 jour)</i> 130.90 <i>(2 jours)</i>	54.20	26.24
FAMILLE DE LA COMMUNE	254.29 <i>(1 jour)</i> 318.04 <i>(2 jours)</i>	109.11 <i>(1 jour)</i> 145.47 <i>(2 jours)</i>	54.20	26.24
HORS COMMUNE TRAITEUR et ORGANISATEUR pour SON PROPRE COMPTE	402.00 <i>(1 jour)</i> 508.84 <i>(2 jours)</i>	181.84 <i>(1 jour)</i> 236.35 <i>(2 jours)</i>	93.24	26.24
VIN D'HONNEUR		80.44		26.24
MANIFESTATIONS CULTURELLES (Théâtre, concert) CONGRES SANS REPAS	217.94	103.60	Commune 54.20 Hors commune 93.24	26.24

Location de couverts	
Verre	0.12 €
Couvert complet pour buffet	0.51 €
Couvert complet pour repas	0.61 €

Electricité : 0.18 € le kw.

Remplacement des matériels et vaisselle cassés	
Chaises	29.96
Assiettes 27 cm	5.48
Autres assiettes	3.61
Tasses	3.26
Sous Tasses	1.79
Verres	1.57
Raviers	5.48
Brocs en verre	2.00
Ménagère 3 pièces	10.02
Fourchette ou cuillère (perte)	1.16
Cuillère à café (perte)	0.74
Couteau (perte)	2.73

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2011.

La salle est mise gratuitement à disposition de l'école pour l'arbre de Noël et pour des activités scolaires à but non lucratif.

Les associations communales pourront utiliser la salle gratuitement pour leur assemblée générale, cependant lorsqu'elle sera suivie d'un repas, la cuisine et le nettoyage seront facturés. Les mêmes conditions seront appliquées pour des congrès ou assemblées départementales organisés à l'initiative d'une association communale.

Les associations communales bénéficient d'une location gratuite par an pour l'organisation d'une manifestation publique (ouverte à tous) : location salle + électricité. Le nettoyage, la cuisine et les couverts seront cependant facturés.

La salle sera mise à disposition gracieusement pour des réunions relevant de la démocratie (sociale, politique...).

Cimetière

CONCESSION	<i>Tarifs TTC</i>
15 ANS	32.73 €
30 ANS	139.87 €
COLUMBARIUM	
5 ANS	181.84 €
10 ANS	272.78 €
15 ANS	363.67 €
30 ANS	545.46 €

Port de plaisance

BATEAUX	2011 Montant hors taxes
Moins de 5 m	139.25 €
de 5 à 5.99 m	174.04 €
de 6 à 7.99 m	220.37 €
de 8 à 9.99 m	289.80 €
10 m et plus	347.95 €
à quai	811.85 €

Le tarif mensuel reste fixé à 15 % du tarif annuel hors saison (octobre à mai) et 25 % en saison (juin à septembre), le tarif journalier à 2 % du tarif annuel.